



LA POLITIQUE SANITAIRE DES DOUANES IVOIRIENNES

La politique sanitaire des douanes Ivoiriennes est conduite par la mutuelle des douanes de côte d'ivoire(MUDCI) en 2013 afin d'assurer une prise en charge médicale et sociale efficace des agents ainsi que celle de leurs familles.

Dans cette politique de santé sont définis les choix stratégiques de la MUDCI pour améliorer l'état de santé des mutualistes et elle est mise en œuvre par le centre médical des Douanes Ivoiriennes (CMDGIC), hôpital de référence des douanes IVOIRIENNES.

Il s'agit pour la mutuelle à travers cette structure de :

- préciser les objectifs à atteindre en mettant en place des stratégies ;
- engager les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs ;
- faciliter l'accès aux soins à tous les mutualistes et à leurs familles par la mise en place de l'assurance maladie et par l'adhésion obligatoire de tous les agents des Douanes soumise à une cotisation annuelle.

Les stratégies prioritaires définies sont :

1. l'autonomie de gestion en 2016 avec la mise en place de l'assurance santé et du conseil médical ;
2. l'instauration du ticket modérateur de 20% et la création d'un large réseau de soins couvrant tout le territoire national ;

3. réduction des dépenses en santé en ouvrant certaines spécialités au CMDGIC et négociation avec le réseau de soins des tarifs mutualistes acceptables et conventionnés. Et organiser la prise en charge des mutualistes dans le réseau de soins et faire leur suivi ;
4. assurer et garantir les évacuations sanitaires nationales des mutualistes par ambulance ou par le SAMU ;
5. organisation des séances de vaccination en cas de pandémie ou d'épidémie ;
6. organisation des séances d'éducation thérapeutique pour les malades chroniques (HTA, diabète) ;
7. mettre en place des partenariats avec des structures sanitaires à l'étranger pour une meilleure prise en charge médicale.

La MUDCI, dans sa politique de santé s'engage à :

- donner à chaque mutualiste les moyens de se soigner et de rester en bonne santé le plus longtemps possible ;
- assurer la sécurité au travail de tous les mutualistes ;
- instaurer une culture durable de prévention en santé-sécurité du travail afin de prévenir les lésions professionnelles et de maintenir une bonne qualité de vie au travail ;
- intégrer les agents retraités qui souhaitent toujours bénéficier de la couverture médicale de la MUDCI.

Tableau récapitulatif des stratégies prioritaires et des actions entreprises

<u>stratégies</u>	<u>Actions entreprises</u>
Autonomie de gestion en 2016.	Mise en place le 01 Avril 2016 d'un conseil médical et du système d'assurance santé.
Instauration du ticket modérateur et création du réseau de soins.	Mise en place du ticket modérateur de 20% pour accéder aux prestations du CMDGIC. Création d'un réseau de soins de 455 partenaires composé de : structures sanitaires, pharmacies, laboratoires et cabinets d'optiques.
Réduction les dépenses en santé en ouvrant certaines spécialités au CMDGIC avec négociation avec le réseau de soins des tarifs mutualistes acceptables et conventionnés.	10 spécialités ouvertes : cardiologie, ophtalmologie, pédiatrie, imagerie, gynécologie, gastroentérologie, néphrologie, dentisterie, laboratoire, dermatologie au CMDGIC.
Assurer et garantir les évacuations sanitaires nationales des mutualistes par ambulance ou par le SAMU.	294 évacuations sanitaires effectuées dont 10 de l'intérieur vers Abidjan et 284 du CMDGIC vers le réseau de soins depuis l'autonomie de gestion.

Organisation des séances de vaccination en cas de pandémie ou d'épidémie.	Vaccination anti COVID : 350 personnes vaccinées.
Organisation des séances d'éducation thérapeutique pour les malades chroniques (HTA, diabète).	En moyenne 15 séances par an.
Mettre en place des partenariats avec des structures sanitaires à l'étranger pour une meilleure prise en charge médicale.	Partenariat avec l'hôpital Américain de Neuilly en France pour les check up. Partenariat avec le groupe ACIBADEM en TURQUIE pour le check up et les soins curatifs.